

Réunion du 3 octobre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Claude FROEHL, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurateur(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur :

Monsieur Alfred BECKER

N° CP/2011/717 - Autres opérateurs de l'habitat - 1332
Mise en œuvre du fichier unique de la demande HLM

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention ayant pour objet de définir les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement dans le cadre d'un système particulier de traitement automatisé de la demande de logement locatif social.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention, à intervenir entre l'Etat (Préfecture du Bas-Rhin), les bailleurs HLM, "Action logement" et le Département.

Elle décide également d'attribuer à l'Association régionale des organismes d'HLM d'Alsace (AREAL) une subvention annuelle de 12 000 € pour le fonctionnement du fichier unique de la demande HLM à partir du 1er avril 2011.

Cette subvention sera versée à hauteur de 75 % à la signature de la convention, le solde après bilan annuel de fonctionnement.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111003-60717-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 13/10/11